



L'ALPHABÉTISATION AU QUÉBEC

**Rapport provincial déposé
à la Conférence provinciale
et territoriale
en alphabétisation**

Ministère de l'Éducation
2000

Québec 

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 99-1248

ISBN 2-550-36184-9

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Table des matières

1.	La définition de l’alphabétisation.....	1
2.	Le cadre légal et stratégique des activités d’alphabétisation.....	3
3.	Les organismes responsables de la prestation et du soutien des services d’alphabétisation	5
4.	L’aspect démographique	6
4.1	Les commissions scolaires	6
4.2	Les groupes d’alphabétisation populaire autonomes	6
5.	Le financement des services d’alphabétisation	7
6.	Les autres groupes engagés dans la promotion de l’alphabétisation et les formes de partenariat.....	8
6.1	Les groupes de promotion de l’alphabétisation au Québec.....	8
6.1.1	L’alphabétisation en français	8
6.1.1.1	La Table des responsable de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TREAQ-FP)	8
6.1.1.2	Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ).....	10
6.1.1.3	Le Centre de documentation de l’éducation des adultes et de la condition féminine (CDEACF).....	10
6.1.1.4	La Fondation québécoise pour l’alphabétisation	11
6.1.2	L’alphabétisation en anglais.....	12
6.1.2.1	Les Literacy Partners of Quebec (LPQ)	12

6.1.2.2	Le Centre for Literacy (CFL).....	12
6.1.2.3	Le Quebec Literacy Working Group (QLWG).....	13
6.1.2.4	L'Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ACL-Q/VAQ).....	14
6.1.2.5	La Quebec Literacy Alliance (QLA)	14
6.1.2.6	Les formes de partenariat.....	15
7.	Les priorités de 1999-2000 et de 2000-2001.....	16
7.1	Les priorités de 1999-2000.....	16
7.1.1	Le <i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation</i> (GFMA).....	16
7.1.2	La formation de base	16
7.1.3	La prévention de l'analphabétisme	17
7.1.4	La recherche	19
7.1.5	La formation continue du personnel.....	20
7.1.6	Les technologies de l'information et de la communication (TIC)	20
7.1.7	Le programme intitulé « Initiatives fédérales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA) ».....	21
7.1.8	Le secteur anglophone.....	21
7.2	Les priorités de 2000-2001	21
7.2.1	La politique gouvernementale de la formation continue.....	22
7.2.2	Le <i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation</i> (GFMA).....	22
7.2.3	La formation de base	22
7.2.4	La prévention.....	23
7.2.5	La recherche	23
7.2.6	La formation à distance.....	24
7.2.7	Le secteur anglophone.....	24
7.2.8	Les groupes d'alphabétisation populaire autonomes	25
8.	Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement	26
9.	Les ressources en matière d'alphabétisation au ministère de l'Éducation	27

1. La définition de l’alphabétisation

Au Québec, les services d’alphabétisation offerts par les services d’éducation des adultes des commissions scolaires reposent sur la définition qui en est donnée à l’article 5 du Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes :

« L’alphabétisation a pour but de permettre à l’adulte :

- 1° d’accéder, le cas échéant, à d’autres services de formation;
- 2° d’augmenter ses capacités dans différents domaines d’apprentissage;
- 3° d’exercer ses rôles familiaux et sociaux¹. »

Ces services peuvent être offerts dans les deux langues officielles, soit en français et en anglais. La population québécoise peut aussi avoir recours aux services des groupes d’alphabétisation populaire autonomes. Ces derniers veulent atteindre sensiblement les mêmes objectifs que les commissions scolaires, tel que le définit le Programme de soutien aux organismes d’alphabétisation populaire autonomes (PSAPA), programme de financement du ministère de l’Éducation :

« Le programme a pour but d’amener les jeunes de seize ans et plus faiblement alphabétisés à augmenter leurs compétences par l’acquisition de la lecture, de l’écriture et du calcul. Les activités éducatives doivent favoriser l’acquisition de connaissances, habiletés et attitudes liées à leurs besoins, une plus grande autonomie et la prise en main de leurs conditions de vie et de celles de leur milieu. Elles doivent également permettre aux personnes et aux groupes de jouer, de manière active et critique, leur rôle de citoyen et de citoyenne². »

Dans le contexte de la réforme sur l’éducation en cours au Québec, des travaux sont menés sur la redéfinition des services d’enseignement offerts aux personnes ayant moins de neuf années de scolarité ou comptant de neuf à treize années de scolarité mais sans diplôme d’études secondaires

1. Le *Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes* sera publié d’ici la fin de juin à la Gazette officielle du Québec.

2. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION. *Programme de soutien aux organismes d’alphabétisation populaire autonomes*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 21 mai 1999, p. 1.

(DES). Ces travaux ont pour objet de créer un service d'enseignement dit de formation de base qui regrouperait, notamment, les services d'alphabétisation du présecondaire et du premier cycle du secondaire tel qu'ils sont définis dans le régime pédagogique. Cette opération, qui a débuté à l'automne 1999, devrait permettre la mise en œuvre de la formation de base en 2005.

2. Le cadre légal et stratégique des activités d’alphabétisation

Du point de vue légal, comme nous l’avons mentionné dans la section 1, les services d’alphabétisation offerts dans les commissions scolaires sont prévus dans le Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes, lui-même issu de la Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique :

« Le gouvernement établit, par règlement, un régime pédagogique particulier applicable à la formation professionnelle et un régime particulier applicable aux services éducatifs pour les adultes.

« Ces régimes portent sur la nature et les objectifs des services éducatifs, de formation, complémentaires et, dans le cas des services éducatifs pour les adultes, d’alphabétisation et d’éducation populaire, ainsi que sur leur cadre général d’organisation. Ils déterminent, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l’article 3, les conditions auxquelles une personne doit satisfaire pour bénéficier de la gratuité de ces services³. »

Il est important de noter que les services d’éducation populaire cités à l’article 448 ne sont pas du même ordre que les services d’alphabétisation offerts par les groupes d’alphabétisation populaire autonomes. Actuellement, ces derniers ne sont pas régis par un cadre légal, mais ils sont cependant soumis aux modalités d’application du PSAPA.

Les articles 2 et 3 de cette loi précisent le droit de la population québécoise aux services d’alphabétisation :

« Toute personne qui n’est plus assujettie à l’obligation de fréquentation scolaire a droit aux services éducatifs prévus par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement en vertu de l’article 448, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire en application de la présente loi⁴. »

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique*, Québec, Les Publications du Québec, 1997, art. 448, p. 129.

4. *Ibid.*, art. 2, p. 2.

« Tout résident du Québec visé à l'article 2 a droit à la gratuité des services d'alphabétisation et à la gratuité des autres services de formation prévus par le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes, aux conditions déterminées dans ce régime⁵. »

Depuis 1985, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) donne un programme d'alphabétisation, qui est décrit dans le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* (GFMA)⁶ et auquel doivent se conformer les commissions scolaires. Le guide en question repose sur des orientations, des objectifs et des contenus de formation qui respectent la démarche de formation sur mesure, une formation axée sur les besoins des adultes.

5. *Ibid.*, art. 3, p. 2.

6. DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, Québec, ministère de l'Éducation.

3. Les organismes responsables de la prestation et du soutien des services d'alphabétisation

Dans les commissions scolaires, les services d'alphabétisation sont offerts selon les mêmes modes que les autres services éducatifs. Ainsi, les entrées peuvent être fixes ou continues et les sorties peuvent varier selon les besoins et les conditions de vie de chaque adulte. Les adultes inscrits en alphabétisation peuvent bénéficier de services d'accueil et d'aide, de soutien pédagogique, d'aide à la démarche de formation ainsi que de services complémentaires. Le personnel qui donne la formation doit être titulaire d'un permis d'enseigner (personnel permanent ou contractuel) ou posséder une formation appropriée (personnel à taux horaire). Les services sont généralement offerts d'août à juin; les commissions scolaires peuvent toutefois en offrir pendant la période estivale, selon la demande.

Dans les groupes d'alphabétisation populaire autonomes, la gestion des services peut varier d'un groupe à l'autre selon les besoins des adultes qui y sont inscrits. Des ententes sont souvent prises avec d'autres groupes d'alphabétisation populaire autonomes ou avec des organismes du milieu pour permettre aux adultes d'avoir accès à des ressources de soutien, notamment en matière de santé physique et psychologique, de prévention, d'appui aux familles. Le personnel que comptent ces groupes est sélectionné en fonction de critères qui leur sont propres. En général, les groupes n'offrent pas de services durant la période estivale.

4. L'aspect démographique

Les personnes faiblement alphabétisées, que l'on qualifie le plus souvent d'analphabètes, sont celles qui, dans leur langue maternelle, possèdent en matière d'écrit des compétences leur permettant tout au plus d'accomplir des tâches élémentaires comme le repérage d'une information unique ou la résolution d'un problème simple de mathématique, et ce, à condition que le matériel écrit soit clair ou familier. Leurs capacités de lecture se situent au niveau le plus bas sur une échelle comportant cinq niveaux, qui a été établie en 1994 lors de la dernière Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes.

4.1 Les commissions scolaires

L'année 1998-1999 marque encore une baisse de l'effectif inscrit en alphabétisation : celle-ci représente une chute de 14 p. 100 par rapport à 1997-1998. Elle est attribuable à différents facteurs, notamment aux modifications apportées au cadre normatif de certaines mesures de soutien à la formation mises en œuvre par d'autres ministères et à la restructuration du réseau gouvernemental de l'aide sociale et d'employabilité dont les organismes figurent parmi les principales sources de référence en ce qui concerne l'alphabétisation.

Plus de femmes que d'hommes se sont inscrites en alphabétisation en 1998-1999 (51,5 p. 100). Les personnes inscrites sont âgées de 16 à 98 ans et la moyenne d'âge est de 38 ans.

4.2 Les groupes d'alphabétisation populaire autonomes

En ce qui a trait aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes, le Ministère ne dispose pas de système de collecte des données sur les services d'alphabétisation qu'ils offrent à la population. On estime cependant que près de 4 000 personnes en bénéficient chaque année.

5. Le financement des services d'alphabétisation

En raison du mode de financement adopté et de la responsabilité dévolue aux commissions scolaires d'affecter les sommes allouées à chacun des services éducatifs offerts, dont l'alphabétisation, les renseignements disponibles ne permettent pas de déterminer le montant total des budgets consacrés précisément à l'alphabétisation dans ce réseau. Par ailleurs, en 1998-1999, le MEQ a accordé des subventions de 6,3 millions de dollars aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes dans le cadre du PSAPA.

L'Entente de 4 163 450 millions de dollars renouvelée depuis 1999 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial jusqu'en 2002 se poursuit. Selon l'Entente, les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes peuvent présenter et réaliser des projets de développement en matière d'alphabétisation, à l'exclusion de la prestation de service comme telle. Le Ministère réalise aussi des projets d'envergure provinciale, dans le cadre de l'Entente, et dispose, pour ce faire, d'une enveloppe budgétaire particulière.

6. Les autres groupes engagés dans la promotion de l’alphabétisation et les formes de partenariat

6.1 Les groupes de promotion de l’alphabétisation au Québec

6.1.1 L’alphabétisation en français

6.1.1.1 La Table des responsables de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TREAQ-FP)

Le 1^{er} juillet 1999, la Table des responsables de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle du Québec (TREAQ-FP) a pris la relève de l’Équipe interrégionale en alphabétisation (EIA).

Créée en 1975, la TREAQ-FP célèbre son 25^e anniversaire à son assemblée générale de mai 2000; elle est constituée de 63 commissions scolaires membres, soit la totalité des commissions scolaires francophones, 1 anglophone et 2 à statut particulier. Autour de la TREAQ-FP gravitent environ 750 à 800 cadres ou autre type de personnel des services et des centres d’éducation des adultes et de la formation professionnelle du réseau des commissions scolaires du Québec.

La TREAQ-FP a également signé une entente (juin 1995) avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) jetant les bases d’une collaboration active dans certains secteurs d’activité.

Son rôle est d’amener ses membres à se concerter en vue d’agir sur le développement de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle du Québec. Elle cherche, entre autres choses, à favoriser et à promouvoir des services éducatifs de qualité et accessibles aux adultes du Québec.

Plus précisément, pour sa première année d'engagement dans le dossier de l'alphabétisation et dans l'expérimentation d'un nouveau modèle de concertation provinciale du réseau des commissions scolaires en matière d'alphabétisation, voici quelques objectifs du plan d'action de la TREAQ-FP atteints en 1999-2000 :

- clarifier la vision, la volonté d'agir et la mission du réseau des commissions scolaires;
- reconnaître et maintenir l'expertise des services d'alphabétisation dans les commissions scolaires en insistant sur la qualité de la formation donnée par les personnes-ressources des commissions scolaires;
- accroître l'accessibilité des adultes à des services d'alphabétisation offerts par les commissions scolaires;
- établir et entretenir une relation de collaboration avec le Service d'alphabétisation de la Direction de la formation générale des adultes (DFGA) de façon à convenir d'actions concrètes pouvant contribuer à l'augmentation des effectifs adultes inscrits en alphabétisation;
- acheminer des recommandations aux instances gouvernementales ou collaborer à la mise en œuvre d'une politique gouvernementale claire affirmant une volonté d'agir dans un projet de société;
- obtenir que les modalités du programme intitulé « Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA) » soient énoncées selon les intérêts des commissions scolaires et que les recommandations du bilan IFPCA soient mises en œuvre et suivies;
- assurer la représentation de la TREAQ-FP et la visibilité des commissions scolaires dans le domaine de l'alphabétisation.

Par ailleurs, en 1999-2000, la DFGA a soutenu financièrement le comité sur l'alphabétisation de la TREAQ-FP dans l'organisation d'un colloque sur l'alphabétisation.

6.1.1.2 Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Créé en 1981, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) est issu de la volonté des groupes populaires en la matière de se donner une force collective. Aujourd'hui, 78 groupes répartis sur tout le territoire québécois en sont membres.

Le RGPAQ a une double mission. D'une part, il voit à la promotion, à la défense et au développement de l'alphabétisation populaire autonome ainsi que des groupes populaires qui s'y consacrent. D'autre part, il veille à la défense des droits collectifs des personnes désavantagées par leur faible niveau d'alphabétisation.

Cela se traduit, notamment, par des actions politiques pour la reconnaissance et le financement des groupes populaires dans le domaine de l'alphabétisation, par des sessions de formation et des publications relatives à l'alphabétisation populaire ainsi que par des actions concrètes de défense des droits des personnes analphabètes.

Le RGPAQ est un interlocuteur très important en matière d'éducation des adultes. Reconnu par le ministère de l'Éducation pour son expertise en alphabétisation populaire, il collabore avec ce dernier dans différents dossiers sur le sujet, par exemple en ce qui concerne le projet de politique de la formation continue. En 1999-2000, le RGPAQ a débuté, grâce au soutien financier de la DFGA, la conception d'une charte des droits de la personne analphabète.

6.1.1.3 Le Centre de documentation de l'éducation des adultes et de la condition féminine (CDEACF)

Le Centre de documentation de l'éducation des adultes et de la condition féminine (CDEACF) existe depuis 1983. Il a pour mission de rassembler, de diffuser et de promouvoir l'information sur les savoirs et les savoir-faire des milieux de l'éducation des adultes et de la condition féminine.

Le CDEACF a notamment constitué des trousse de matériel : ces dernières sont prêtées, pour une période déterminée, aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes qui en font la demande. Des minibibliothèques mobiles sont aussi à la disposition des adultes inscrits en alphabétisation.

Enfin, depuis juin 1997, le CDEACF a reçu un mandat du ministère de l'Éducation pour la création dans Internet d'un espace francophone dédié à l'alphabétisation. Le site Web *Espace alpha* (<http://espacealpha.cdeacf.ca>) réunit un ensemble de ressources en français (sites, documents, services) à l'intention des agentes et des agents d'alphabétisation aussi bien que des adultes en formation. On y trouve notamment des vitrines régionales (bottin d'adresses d'organismes liés à l'alphabétisation et hyperliens) et le catalogue documentaire *ALPHA* du CDEACF. Le CDEACF, en vertu du même mandat, offre également aux formatrices et aux formateurs des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes des sessions de perfectionnement sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Enfin, un forum de discussion par courriel, ayant pour nom : PRATIQUES (pratiques@cdeacf.ca), a été mis en place. C'est en fait un véhicule privilégié d'échange d'information entre les membres de la communauté québécoise de l'alphabétisation.

6.1.1.4 La Fondation québécoise pour l'alphabétisation

La Fondation québécoise pour l'alphabétisation s'est donné comme mission d'aider chaque personne au Québec qui désire avoir accès à de la formation de base. Fondée en 1989, la Fondation a aidé des milliers de personnes grâce à ses activités de sensibilisation, notamment ses campagnes de publicité, ses projets de collecte de fonds de même que ses mandats de référence et de ralliement de toutes les personnes qui s'intéressent à la cause de l'alphabétisation et aux projets menés en la matière. Elle a un mandat unique au Québec et permet à d'autres milieux, dont le milieu des affaires, de se pencher sur l'alphabétisation au profit de ceux et celles qui y

travaillent. La DFGA en 1999-2000 a fourni un soutien financier à la Fondation pour l'accomplissement de certaines de ses activités.

6.1.2 L'alphabétisation en anglais

6.1.2.1 Les Literacy Partners of Quebec (LPQ)

Les Literacy Partners of Quebec (LPQ) sont un regroupement provincial formé en 1992 pour représenter l'alphabétisation anglophone au Québec. Constitué de groupes de différentes allégeances du secteur de l'alphabétisation, le regroupement s'est fixé les objectifs suivants :

- représenter les groupes et les organisations anglophones du Québec dans le dossier de l'alphabétisation;
- fournir des services à ses membres en matière de promotion de l'alphabétisation, d'information, d'échange de ressources et d'expériences dans le domaine;
- appuyer les actions collectives relativement :
 - aux adultes en formation;
 - aux fournisseurs de services;
 - aux décisions politiques;
 - à la communauté et au milieu des affaires;
 - à toute autre organisation qui s'intéresse à l'alphabétisation.

6.1.2.2 Le Centre for Literacy (CFL)

Le mandat du Centre for Literacy (CFL) est axé sur le perfectionnement, la recherche et l'information dans un contexte de soutien et de promotion de l'alphabétisation de la population anglophone, dans les commissions scolaires, dans le milieu de travail et dans la communauté.

Les activités du CFL sont variées et comprennent :

- la diffusion de bulletins d'information;
- l'organisation de séminaires, pendant la période estivale, sur plusieurs sujets d'intérêt en matière d'alphabétisation : les technologies de l'information et de la communication, les problèmes d'apprentissage, etc.;
- le soutien aux bénévoles ainsi qu'aux agentes et aux agents d'alphabétisation;
- la sensibilisation de la population à l'analphabétisme et aux différents services d'alphabétisation.

De plus, en 1999-2000, la DFGA a mandaté le CFL pour qu'il assure la collecte du matériel réalisé en alphabétisation de même que la diffusion de trousseaux aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes anglophones.

6.1.2.3 Le Quebec Literacy Working Group (QLWG)

Le Quebec Literacy Working Group (QLWG), qui est à la fois un réseau provincial et un groupe, appuie le personnel des commissions scolaires dans son travail d'alphabétisation auprès de la population anglophone. Chacune des onze commissions scolaires membres est autonome quant à l'application de politiques et de programmes d'alphabétisation à l'intérieur des paramètres établis par le ministère de l'Éducation.

L'objectif du QLWG est de favoriser l'expansion de l'alphabétisation dans la communauté anglophone par l'échange d'idées, d'expériences, de ressources et d'information dans le domaine entre ses membres. La DFGA a fourni au QLWG, en 1999-2000, un appui financier pour le développement d'un plan stratégique.

6.1.2.4 L'Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ALC-Q/VAQ)

Le regroupement Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ALC-Q/VAQ) est constitué de onze groupes de bénévoles du secteur anglophone qui utilisent différentes méthodes pour offrir des services d'alphabétisation à la population anglophone du Québec. L'ALC-Q/VAQ a été formé en 1980, avec la collaboration du QLWG. Une restructuration a été effectuée en 1993 pour intégrer les groupes de bénévoles qui ne sont pas membres du réseau Laubach. L'ALC-Q/VAQ a pour objectif de briser les barrières de lecture chez les personnes analphabètes et de favoriser la promotion des services d'alphabétisation auprès de la population anglophone intéressée. Il veut aussi encourager la communication entre les groupes anglophones qui bénéficient du PSAPA. Enfin, les conseils se rassemblent régulièrement en vue de promouvoir des sessions de formation à l'intention, selon le cas, des personnes analphabètes ou des bénévoles.

La DFGA a fourni à l'ALC-Q/VAQ, en 1999-2000, un appui financier pour le développement d'un plan stratégique.

6.1.2.5 La Quebec Literacy Alliance (QLA)

La Quebec Literacy Alliance (QLA) est un réseau provincial d'alphabétisation anglophone composé de personnes représentant le QLWG et l'ALC-Q/VAQ. Le mandat et les activités de la QLA, ainsi que les services qu'elle offre, sont déterminés annuellement selon les besoins des organisations qui en sont membres. Ces besoins touchent notamment la recherche et la promotion de l'alphabétisation de même que la concertation des membres par la circulation et le partage de l'information. De plus, la QLA est porte-parole du secteur anglophone de l'alphabétisation sur les plans provincial et national.

6.1.2.6 Les formes de partenariat

Il existe de plus en plus de liens de partenariat entre le ministère de l'Éducation et d'autres ministères, notamment les ministères de la Solidarité sociale, de la Santé et des Services sociaux, de la Famille et de l'Enfance, de la Culture et des Communications, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Soulignons d'ailleurs que ces liens de partenariat mèneront, avec l'adoption de la politique gouvernementale de la formation continue prévue pour juin 2000, à une consolidation des actions dans le dossier de l'alphabétisation.

Les commissions scolaires et les groupes d'alphabétisation populaire autonomes travaillent également en collaboration avec des organismes du milieu, par exemple, des centres locaux de services communautaires (CLSC), des syndicats et des groupes d'action communautaire.

7. Les priorités de 1999-2000 et de 2000-2001

7.1 Les priorités de 1999-2000

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec ses partenaires des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes, a établi, en 1999-2000, certaines priorités pour la mise en œuvre et la poursuite d'activités d'alphabétisation. Ces dernières peuvent être destinées à des populations en particulier ou encore à l'ensemble des personnes touchées par l'alphabétisation.

7.1.1 Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* (GFMA)

En 1999-2000, la DFGA a expérimenté, auprès de certaines commissions scolaires, un document à l'usage des adultes en formation intitulé *Journal d'apprentissage*⁷. Ce document se rapporte à l'annexe 4 du programme du Ministère en ce qui concerne l'alphabétisation, soit le GFMA; ce programme est accessible dans le site de la DFGA, et les travaux de son arborescence se sont d'ailleurs poursuivis en 1999-2000. Enfin, une série de situations fonctionnelles sur les compétences ont été élaborées cette année; elles s'ajouteront à celles qui sont déjà contenues dans le GFMA.

7.1.2 La formation de base

Comme cela a été mentionné précédemment, des travaux portant sur la formation de base ont été mis en place en 1999-2000. Les services de formation de base allieront dans leurs programmes d'études deux composantes, soit la discipline et l'exercice des rôles sociaux. Un cadre de référence est en cours de rédaction en vue, notamment, de l'élaboration des programmes d'études et du matériel de reconnaissance des acquis, d'évaluation et de sanction des études. Une structure d'information, d'animation du milieu et de formation continue a aussi été mise en place. D'ici la mise en œuvre de la formation de base, soit en 2005, les services d'alphabétisation

7. DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Journal d'apprentissage*, Québec, ministère de l'Éducation, 1999, 60 p.

actuels demeurent tels quels et, conséquemment, le GFMA constitue toujours le programme d'études prescrit par le Ministère.

7.1.3 La prévention de l'analphabétisme

La DFGA a assuré en 1999-2000 la mise en œuvre de la deuxième année du Programme d'aide à la lecture et à l'écriture en milieux populaires, une mesure de la politique gouvernementale de la lecture en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le programme contribue à concrétiser les objectifs de la DFGA en matière de prévention.

D'une durée de trois ans, le Programme dispose d'une enveloppe annuelle de 500 000 \$, le montant maximal d'aide financière attribué à un projet présenté par un ensemble de partenaires étant de 50 000 \$ par année pour une période maximale de deux ans. Cela permet de subventionner des projets d'éveil à la lecture et à l'écriture en vue de l'atteinte des objectifs suivants :

- sensibiliser les familles au rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture;
- proposer aux familles et aux organismes de services à l'enfance et à la famille des moyens simples de favoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture chez les petits enfants, de leur faire découvrir le plaisir de lire et d'intégrer cet aspect dans les pratiques familiales;
- former les membres des organismes de services à l'enfance et à la famille en matière d'éveil à la lecture et à l'écriture;
- promouvoir et faire connaître la littérature jeunesse;
- augmenter la participation des pères à l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture.

Le nombre de projets soumis a largement dépassé cette année les prévisions du comité de programme. En effet, 146 projets regroupant près de 873 organismes différents ont été reçus. Les demandes de subvention des organismes ont représenté un montant total de 5 933 000 \$.

Au total, 10 projets regroupant 186 organismes dans 8 régions du Québec ont été subventionnés. Chaque projet compte de 7 à 23 partenaires représentatifs des milieux de l'éducation, de la culture et des communications, de l'enfance et de la famille ainsi que de la santé et des services sociaux.

Par ailleurs, toujours en vertu de ce programme, cinq projets d'appui d'envergure provinciale ont vu le jour en 1999-2000 :

- une session de formation de deux jours sur l'éveil à la lecture et à l'écriture et le partenariat a eu lieu à l'intention des dix projets subventionnés;
- une session de formation à distance au moyen d'Internet destinée à l'ensemble des personnes qui s'intéressent à la lecture et à l'écriture sera élaborée par la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD);
- un site Internet (<http://www.petitmonde.qc.ca/eveil>), élaboré par Micro-Accès, portant exclusivement sur l'éveil à la lecture a été mis en ligne en février 2000. On trouve dans le site, un service de bavardage, un forum de discussion public et privé et un centre de ressources donnant accès aux pratiques, à la documentation et aux recherches relatives à l'éveil à la lecture et à l'écriture. Cette recension a été effectuée par l'Université de Sherbrooke;
- une équipe de l'Université de Montréal a reçu le mandat de soutenir l'évaluation des dix projets subventionnés par le Programme. Un membre de l'équipe chargée de l'évaluation communiquera bientôt avec la personne responsable de chacun des projets pour convenir de la démarche et des outils d'évaluation adaptés dans chaque cas. Cette démarche d'évaluation a pour objet de recueillir des données qui permettront éventuellement aux ministères de faire connaître les résultats du Programme;
- la chaîne Télé-Québec a lancé sur ses ondes, en décembre 1999, une campagne destinée à sensibiliser les familles à l'importance des pratiques familiales favorisant l'éveil à la lecture et à l'écriture des enfants âgés de 5 ans et moins. Les outils de sensibilisation élaborés à l'occasion de cette campagne (capsules vidéo, affiches, etc.) ont été distribués dans les réseaux par les quatre ministères visés.

Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture en milieux populaires a donc été un vif succès. Le nombre de demandes de formulaires (856), le nombre de projets soumis (146) et le nombre de partenaires associés concrètement aux projets (931) témoignent de l'intérêt certain des organismes de tous les réseaux pour l'intégration de l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques des familles des milieux populaires et pour la réalisation de projets en collaboration. La diffusion des documents et du matériel promotionnel et la mobilisation suscitée par le programme dans tous les milieux ont, à notre avis, largement contribué à sensibiliser les organismes et la population à l'importance de la période d'émergence de la lecture et de l'écriture pour la réussite scolaire et au rôle qu'ils peuvent jouer dans ce domaine.

Enfin, toujours par rapport à la prévention, nous avons amorcé en 1999-2000 une réflexion sur le développement des compétences parentales et la prévention. Concrètement, il s'agit de faire le point sur des actions menées au cours des dernières années à la DFGA et dans les réseaux concernant le développement des compétences parentales et de préciser des axes possibles de développement et des pistes de collaboration. Un document sera disponible à la fin de l'été.

7.1.4 La recherche

Les activités de recherche suivantes en matière d'alphabétisation ont eu lieu au Ministère en 1999-2000 :

- l'analyse des données sur la population inscrite dans les commissions scolaires en 1998-1999;
- la collaboration aux travaux ministériels sur la conception d'une carte scolaire québécoise à partir des données de recension de 1996;
- l'élaboration et la précision des attentes du Québec en ce qui a trait à la prochaine Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes qui sera effectuée en 2002;
- le soutien à la recherche auprès des organismes d'alphabétisation désirant réaliser ou réalisant des projets de recherche;
- la rédaction d'un guide d'élaboration d'une recherche;

- la tenue d'une journée d'échange d'expertises à l'intention des organismes d'alphabétisation qui s'intéressent à la recherche;
- la participation à la création d'un site Web consacré à la prévention dans l'*Espace alpha* du CDEACF en vue de donner plus de visibilité aux projets de prévention de l'analphabétisme et de rendre compte des expériences menées en la matière;
- la recension à l'échelle internationale du matériel et de la documentation sur la formation à distance.

7.1.5 La formation continue du personnel

En matière de formation continue, quatre types de sessions ont été proposées aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire autonomes, soit des sessions portant sur :

- l'utilisation d'Internet par le personnel enseignant;
- l'enseignement aux adultes de l'utilisation d'Internet;
- les compétences parentales;
- du matériel en version anglaise relatif à la formation à distance, au transfert des apprentissages, à la formation de base et milieu de travail ainsi qu'aux codes alphanumériques du programme d'études.

7.1.6 Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

L'encadrement et le suivi des travaux sur la création de l'*Espace alpha*, dont nous avons fait mention précédemment, se sont poursuivis cette année. De plus, une carte sur l'infrastructure électronique en matière d'alphabétisation au Québec a aussi été conçue. Celle-ci sera placée dans le site de la DFGA d'ici l'été 2000.

7.1.7 Le programme intitulé « Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d’alphabétisation (IFPCA) »

En 1999-2000, dans le cadre des IFPCA, la DFGA a défini des priorités en matière de développement de l’alphabétisation sur le plan provincial. Ces priorités ont donné lieu à des projets relatifs notamment à la visibilité de l’alphabétisation, à la formation de base et milieu de travail et au développement des compétences parentales.

7.1.8 Le secteur anglophone

Les activités du Ministère auprès du secteur anglophone ont pour objet de répondre aux besoins qui sont exprimés par les commissions scolaires et de traduire ou, s’il y a lieu, d’adapter les documents rédigés à l’intention de la population francophone, dont le GFMA. Voici les principales activités accomplies cette année :

- l’arborescence de la version anglaise du GFMA dans le site de la DFGA;
- la mise en place d’un site anglophone sur l’alphabétisation;
- la formation du personnel des commissions scolaires et des groupes d’alphabétisation populaire autonomes à l’utilisation d’Internet;
- l’adaptation anglaise du *Journal d’apprentissage*;
- la préparation du contenu de sessions de formation continue provinciales sur certaines composantes du GFMA.

7.2 Les priorités de 2000-2001

Au moment de rédiger le présent document, les priorités de la DFGA en matière d’alphabétisation n’avaient pas encore été arrêtées. Ainsi, les activités mentionnées ci-dessous pourront être révisées, modifiées ou, le cas échéant, annulées.

7.2.1 La politique gouvernementale de la formation continue

Selon les recommandations de la politique gouvernementale de la formation continue, qui devrait être adoptée en juin 2000, les plans d'action en matière d'alphabétisation pourront être modifiés en conséquence.

7.2.2 Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* (GFMA)

Le nouveau *Cahier de l'adulte*, une annexe du GFMA, dorénavant intitulé *Journal d'apprentissage*, sera révisé à la suite de l'expérimentation menée cette année. Une session de formation continue sur le document en question sera aussi préparée et donnée dans les commissions scolaires en 2000-2001.

Au cours de la prochaine année, l'animation Internet concernant le GFMA se poursuivra et un forum électronique sera conçu sur des sujets tels que le recrutement des personnes analphabètes et les codes alphanumériques.

L'expérimentation des situations fonctionnelles élaborées cette année en matière de compétences parentales aura lieu au cours de l'année.

7.2.3 La formation de base

Les travaux relatifs à la formation de base se poursuivront en 2000-2001. Plus particulièrement, l'accent sera mis sur :

- la conception du cadre de référence;
- l'élaboration du plan de formation;
- la rédaction du devis d'élaboration du programme de formation.

De plus, des activités d'information, d'animation et de formation continue du personnel visé seront tenues, dont une rencontre nationale et une tournée régionale à l'automne 2000.

7.2.4 La prévention

Nous prévoyons mener les actions suivantes concernant la prévention en 2000-2001 :

- les dix projets subventionnés par le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture en milieux populaires pourront présenter une nouvelle demande de subvention pour la troisième et dernière année prévue dans le Programme. La session de formation concernant l'éveil à la lecture et à l'écriture donnée à distance par l'entremise d'Internet sera rendue accessible par la SOFAD. La campagne sociétale sera diffusée pour un deuxième cycle, par Télé-Québec, tandis que l'Université de Montréal procédera à l'évaluation du Programme.;
- les trois ministères qui collaborent au Programme se joindront au ministère de la Culture et des Communications pour assurer le renouvellement du Programme pour trois autres années;
- par ailleurs, un plan d'action en matière de prévention de l'analphabétisme sera élaboré conformément aux orientations de la politique gouvernementale de la formation continue.

7.2.5 La recherche

En 2000-2001, plusieurs activités seront maintenues ou mises au point dans le dossier de la recherche en matière d'alphabétisation. Ainsi, les activités suivantes ont été privilégiées par la DFGA :

- rédiger la version 1999-2000 du portrait statistique des personnes inscrites en alphabétisation dans les services d'éducation des adultes des commissions scolaires;
- poursuite des travaux sur la carte scolaire;
- offrir une session de formation continue à l'intention des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes qui réalisent des projets de recherche, et ce, à partir du guide d'élaboration d'une recherche conçu cette année;
- organiser et tenir un symposium sur certains objets de recherche à l'intention des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes intéressés ainsi que pour les chercheuses et les chercheurs professionnels et universitaires;

- collaborer à l'organisation et à la tenue d'un colloque provincial sur l'alphabétisation, prévu pour le printemps 2001, plus particulièrement en ce qui a trait au volet de la recherche;
- participer à la création d'un site Web sur la recherche, et ce, dans le site *Espace alpha* du CDEACF;
- collaborer aux travaux du comité d'orientation relatifs à l'obtention de données détaillées pour le Québec dans le cadre de l'Enquête sur les capacités jugées utiles à la vie de 2002.

7.2.6 La formation à distance

Pour ce qui est de la formation à distance, des actions devraient être intégrées à la planification de la DFGA en matière d'alphabétisation, et ce, pour faire suite à la politique gouvernementale de la formation continue.

7.2.7 Le secteur anglophone

Du côté du secteur anglophone, l'élaboration de la version anglaise ou l'adaptation des réalisations suivantes seront prioritaires :

- la poursuite des travaux sur l'arborescence du *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*;
- le développement du site anglophone en matière d'alphabétisation;
- la tenue de sessions de perfectionnement, destinées au personnel des commissions scolaires et des groupes d'alphabétisation populaire autonomes, en ce qui a trait à l'enseignement d'Internet aux adultes;
- la préparation et la tenue d'une session de formation continue sur un document relatif à l'alphabétisation des personnes ayant des difficultés d'apprentissage.

7.2.8 Les groupes d'alphabétisation populaire autonomes

En 2000-2001, les groupes d'alphabétisation populaire autonomes seront invités à participer aux différentes actions provinciales en matière de développement de l'alphabétisation en ce qui a trait à la formation continue du personnel, à la recherche et aux activités d'échange d'expertises et d'information concernant l'alphabétisation.

8. Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement

Il n'existe pas actuellement de données sur le personnel qui, au gouvernement du Québec, est affecté au dossier de l'alphabétisation. Toutefois, en 1999-2000, au ministère de l'Éducation, plus particulièrement à la DFGA, deux personnes, soit un coordonnateur et une secrétaire, travaillent à temps plein au dossier de l'alphabétisation dans les commissions scolaires, tandis que huit personnes le font à temps partiel. De plus, trois personnes, dont une secrétaire, sont affectées au dossier des groupes d'alphabétisation populaire autonomes. Enfin, dans les directions régionales du Ministère, une personne est responsable de l'ensemble du dossier de la formation générale des adultes, et donc du secteur de l'alphabétisation.

9. Les ressources en matière d’alphabétisation au ministère de l’Éducation

Pour plus amples renseignements sur le dossier de l’alphabétisation, on peut communiquer avec les personnes suivantes :

– **dans le cas des commissions scolaires :**

Madame Andrée Racine
Direction de la formation générale des adultes
Ministère de l’Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 17^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 644-4875
Télécopieur : (418) 528-7454
Courriel : andree.racine@meq.gouv.qc.ca

– **du côté des groupes d’alphabétisation populaire autonomes :**

Madame Michelle Collard
Direction de la formation générale des adultes
Ministère de l’Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 17^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 528-1615
Télécopieur : (418) 528-7454
Courriel : michelle.collard@meq.gouv.qc.ca

